

BORDEAUX décembre 2018 : Dans l'attente de son 2° procès déclenché par l'Ordre des médecins de Gironde pour non paiement de cotisation, Bernard COADOU, médecin retraité sans activité rémunérée, est à nouveau amené à expliquer pourquoi il refuse de financer cette institution ordinale qui devrait par ailleurs le considérer comme exonéré de cotisation.

Il vient expliquer ici un des aspects de sa motivation : sa démarche s'inscrit dans la mémoire du Dr Charles NANCEL-PENARD. Ce médecin remarquable a exercé entre autres la pneumologie à Bordeaux. Il a eu un destin funeste organisé par les responsables français de l'époque et l'occupant nazi, avec la complicité active de l'ordre des médecins de Gironde...Ce dernier n'a jamais reconnu sa responsabilité et ne s'en est jamais excusé depuis...



En MÉMOIRE
du Docteur Charles NANCEL-PENARD
(1905-1941)

→ **DE LA NAISSANCE AU DOCTORAT** :

Charles NANCEL-PENARD naît le 1er août 1906 à Boutiers-Saint-Trojan (Charente). Il est élevé dans une famille aisée de Charente, puis vient à Bordeaux pour ses études de médecine à la faculté.

En 1930, il est brillamment reçu à l'externat puis à l'internat des hôpitaux de Bordeaux. Devenu Docteur en médecine le 23 octobre 1935, il est admis comme médecin résidant du sanatorium de Xavier-Arnoz à Pessac.

→ **VIE PERSONNELLE et PROFESSIONNELLE, ENGAGEMENT SOCIAL** :

Il communique à son entourage, dont il est particulièrement apprécié, sa joie de vivre, son enthousiasme, sa passion pour le sport. Il pratique l'aviron à la société nautique bordelaise et gagne le championnat de France du « simple messieurs » dans cette discipline.

Il donne la pleine mesure de son esprit humanitaire en se dévouant aux malades de cette terrible affection à l'époque, la tuberculose. Mais il ne se contente pas de soigner les effets, il cherche les causes. La misère, la malnutrition, le surmenage physique, le manque d'hygiène lui apparaissent comme causes essentielles. Cette recherche des situations causales, des moyens d'y remédier, l'amènent à rencontrer des militants ouvriers qui chaque jour se battent pour améliorer leurs conditions de vie et de travail très difficiles. Il est en contact étroit avec eux, il adhère à leur organisation, le Parti communiste.

Charles est aussi un passionné, il s'engage avec toute sa foi dans les causes justes bien que cela lui provoque quelques désagréments avec sa famille. Rompant avec la tradition, il se marie avec une ouvrière, Jeannette, qui se battra avec beaucoup d'énergie et de courage pour obtenir sa libération lorsqu'il sera arrêté.

Particulièrement sensibilisé par l'agression de Franco (aidé par les troupes d'élite d'Hitler et de Mussolini) contre la République Espagnole, il quitte le sanatorium de Pessac de février à octobre 1938 pour organiser un hôpital de campagne à l'arrière du front. A son retour d'Espagne, il ne peut reprendre sa place à l'hôpital et installe un cabinet libéral à son domicile, 34 Avenue Mozart à Pessac (Gironde).

Mobilisé en septembre 1939, il est médecin auxiliaire au 3^e bataillon du 218^e régiment d'infanterie stationné à Bayonne. L'autorité militaire a été informée de ses opinions et des activités politiques. Il est envoyé dans l'extrême sud marocain et ne reviendra à Bordeaux que le 25 septembre après l'armistice. Il s'installe à Bordeaux Caudéran chez les parents de son épouse, 6 rue Renaud, car son immeuble est occupé par les troupes Allemandes qui ont réquisitionné l'auto et les deux vélos. Il peut alors reprendre son appartement et ses consultations aux malades. Il retrouve aussi quelques-uns des dirigeants du parti communiste passés dans l'illégalité et participe à l'action clandestine. Il connaît l'idéologie et les méthodes fascistes : il les a vues à l'oeuvre en Espagne. C'est donc en connaissance de cause qu'il s'engage dans ce nouvel épisode de combattant et résistant.

→ **REPRESSION**

- La police le suit de près, le 9 mai 1940 elle avait procédé à une première perquisition à son domicile. Le 22 novembre, elle récidive et découvre cette fois un stencil qui devait servir à l'édition de journaux. Arrêté, il retrouve au 24 quai de Bacalan ses camarades de combat.

Son épouse Jeannette multiplie les démarches auprès du commissariat spécial et du préfet Alype pour obtenir sa libération.

Elle retrouve le 7 février 1941 à Biarritz le conseiller municipal Lacour Emile, le capitaine de Charles au 3^e bataillon du 218^e d'infanterie. Celui-ci n'hésite pas à écrire au préfet sous la foi du serment pour témoigner en sa faveur :

"Nancel s'est fait remarquer par son dévouement, sa conscience professionnelle et ses connaissances médicales très étendues"...

"Sa sollicitude envers les hommes n'a jamais confiné à la faiblesse ; il a toujours été très sévère envers tous ceux qui se faisaient porter malades sans raisons valables. Il est le seul médecin qui n'hésitait pas à inscrire, le cas échéant sur le cahier de visite, la mention "non malade".

"Nancel a su mériter l'estime des officiers, le respect et l'affection de tous les hommes, et lorsqu'il a été désigné pour diriger une infirmerie de poste dans l'extrême sud marocain, son départ a été vivement regretté par tout le bataillon ».

Jeannette retrouve aussi Daniel Estival à Tartas, son capitaine au 218^e à Oujda. Lui aussi sous la foi du serment écrit au préfet le 18 février 1941 :

"Je savais que Nancel appartenait au Parti communiste. Il appartenait à un parti opposé".

Il s'était au début tenu sur ses gardes avec lui, cherchant à s'assurer que son passé n'avait aucune influence sur sa façon de servir.

"Le Docteur Nancel était non seulement un excellent praticien mais un médecin militaire extrêmement consciencieux et dévoué ne s'occupant que des ses malades ou consultants, qu'il savait renvoyer avec une sanction lorsqu'il s'agissait de simulateurs"

"J'ajoute que lorsque j'ai été souffrant en décembre, c'est à lui que j'ai fait appel".

"Pendant son séjour au 218^e tous les officiers du bataillon le considéraient comme un ami".

. Elle agit également auprès des médecins et porte une pétition à la préfecture dont le contenu illustre l'audience de Charles auprès de ses confrères.

- A la réception de la pétition, le préfet la fait parvenir au président du Conseil de l'Ordre des médecins de gironde, création récente du Maréchal Pétain. Le président, le professeur Pierre Mauriac, mis en place par Vichy, adresse un blâme à chacun des signataires et renvoie au préfet la pétition sur laquelle il ajoute la mention : "individu dangereux".

-Néanmoins, le préfet fait interroger une nouvelle fois Charles NANCEL-PENARD par l'inspecteur Laffargue. Celui-ci l'informe que cet interrogatoire a lieu en vue d'une libération éventuelle et l'incite à signer une déclaration de soumission au Maréchal Pétain. Voici des extraits du rapport fait au préfet le 1^{er} août 1941 par l'inspecteur Laffargue :

"En jetant le papier qu'on lui présente, il déclare avec dédain "Je ne signe pas ça".

"A juste titre, NANCEL-PÉNARD peut être classé parmi les internés les plus dangereux car, à sa culture générale, il allie une fraternité de caractère qui fait de lui un homme d'action".

Le préfet ne s'y est pas trompé lorsqu'en juin 1941 il est décidé de l'enfermer dans un baraquement appelé « baraque des otages », isolé au centre du camp de Mérignac par un dense réseau de barbelés. Charles NANCEL-PÉNARD fait alors partie des 20 internés considérés comme les plus dangereux. Lorsqu'il rejoint avec son barda la place d'appel où doivent se retrouver les 20, il entonne le chant "au-delà de la vie" repris par le chœur des quatre de la baraque sept qui le suivent pour la même destination. Les gendarmes médusés sont plutôt décontenancés, avant que leur chef essaie timidement de les faire taire.

- Enfermé dans la baraque d'otages, il lance l'idée de la grève de la faim, en protestation à ce régime particulier. Les 20 décident d'y participer. Elle durera 6 jours. Ils obtiennent que la journée, la porte soit ouverte et la circulation libre dans le camp. Durant ces jours, Charles N-P veille à ce que chacun boive régulièrement et autorisera un demi-sucre en cas de défaillance.

- Le 23 octobre 1941, après que les vingt de la baraque d'otages aient été interrogés, le choix leur est proposé entre le reniement ou la mort, Charles N-P est le plus lucide et parle de la manière dont il faut aborder le peloton d'exécution. Le débat ne sera pas long, les gendarmes entrent dans la baraque, l'appellent ainsi que Roger ALLO, leur mettent les menottes et les transfèrent au Fort du Hâ, au centre de Bordeaux.

→ **FIN DE VIE**

L'occupant nazi exige une fusillade collective de 50 otages en représaille à l'attentat contre un officier allemand à Bordeaux. Charles NANCEL-PENARD fait partie des 50 choisis.

Le préfet Alype, dans cette dernière nuit du 23 au 24 octobre, tente une nouvelle démarche. En personne il demande à Charles N-P de renier ses idées pour avoir la vie sauve. Il lui répond : « *Mais, Monsieur le Préfet, il vous faut 50 otages. Si je signe demain vous n'en aurez que 49 !* » ». « *Qu'importe, répond le préfet, on prendra celui qui viendra après vous sur la liste* ». Charles N-P rétorque : "*Eh bien, Monsieur le Préfet, si je n'avais par d'autre raison de refuser ce marché, en voici une*".

L'abbé Mabille, aumônier de l'hôpital Saint-André, désigné pour accompagner tous les fusillés, a fait le témoignage suivant :

« Le docteur NANCEL-PÉNARD a été admirable. Il a réconforté totalement les jeunes gens désorientés devant le poteau d'exécution, leur a fait chanter 'La Marseillaise' et, refusant d'avoir les yeux bandés a déclaré : « Je veux voir l'ennemi en face ».

Georges DUROU, qui a partagé pendant quelques mois la détention de Charles N-P avant d'être déporté à Sachsenhausen jusqu'en 1945, confirme l'intégralité des affirmations ci-dessus lors de notre rencontre d'octobre 2016.

Le Docteur Charles NANCEL-PENARD a été fusillé le 24 octobre 1941 au camp militaire de Souge.



La responsabilité du conseil départemental de l'ordre des médecins de gironde dans le destin funeste du Docteur Charles NANCEL-PENARD

Jeannette, l'épouse de Charles N-P, a donc multiplié les démarches et a fait parvenir une pétition à la préfecture signée de nombreux confrères. Son contenu et la qualité des signataires témoignent de la forte audience qu'avait Charles parmi les médecins :

"(...) Monsieur le Préfet,

En nous excusant de l'extrême liberté que nous prenons en vous écrivant, nous avons l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur le cas de notre ami, le docteur Charles Nancel-Penard ; qu'il fût notre élève, qu'il fût notre camarade d'internat, nous avons tous pu apprécier, durant ses études, ses hautes qualités morales et professionnelles. Il passa très brillamment les concours de l'Externat, puis de l'Internat des Hôpitaux et enfin celui de Médecin résidant du Sanatorium Xavier-Arnoz.

Il n'appartenait alors à aucun parti et ne s'occupa jamais de politique avant les quelques mois qui précédèrent son départ pour l'Espagne. Durant le court séjour qu'il

y fit de février à octobre 1938, il dirigea un Sanatorium. A son retour, il s'installa. Il se consacra entièrement à sa clientèle, tout de suite fort importante. Il dut ainsi abandonner toute activité politique.- Mobilisé le 3 septembre, il accomplit consciencieusement sa tâche ainsi que l'attestent tous ses chefs. A la démobilisation, pressé de demeurer au Maroc pour y prendre un poste avantageux, il refusa. Il préférait rejoindre sa fidèle clientèle et sa patrie. Il pensait aussi aux vieux parents de sa femme qui vivent à sa charge et qui sont en ce moment dans une situation fort difficile.

Nous pensons, Monsieur le Préfet, que la lecture de ces quelques lignes, vous aura donné la certitude que nous avons tous ; c'est que rien dans la vie passée de notre ami, le docteur Nancel-Penard ne peut le faire assimiler à un individu dangereux pour la sécurité nationale. Nous espérons que sa libération ne saurait tarder et qu'il pourra reprendre son travail, se joignant ainsi à ceux qui, sous la conduite de Monsieur le Maréchal Pétain, veulent œuvrer à la France nouvelle.

Nous vous prions, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de notre haute considération.»

Bordeaux le 17 janvier 1941 :

Docteurs LAUMONIER (Chirurgien des Hôpitaux), G.DUBOURG (Chirurgien des Hôpitaux) MASSÉ et L.POUYANNE (Professeurs Agrégés à la Faculté et Chirugiens des Hôpitaux), DUPERIE (Professeur à la Faculté de Médecine), SABRAZES (Professeur Honoraire à la Faculté), DARMAILLACQ (Chirurgien Résident des Hôpitaux), DE LACHAUD (Chef de Clinique médicale), GUICHARD (Radiologiste des Hôpitaux)...etc...

D'autres médecins signataires s'associent à la pétition en souhaitant que Charles N-P se cantonne à son activité professionnelle et délaisse son activité politique...

A la réception de la pétition, le préfet la fait parvenir au président du Conseil de l'Ordre, des médecins de Gironde. C'est l'échelon local de l'institution ordinale, créée le 7 oct. 1940 par décret du Maréchal Pétain. Le président départemental, Pierre Mauriac, **adresse un blâme à chacun des signataires et renvoie au préfet la pétition sur laquelle il ajoute la mention : "individu dangereux".**(cf document joint, issu des archives de Noël Moreau, à l'époque secrétaire de l'ordre départemental des médecins).

Cet avis au préfet est accompagné de la motion adoptée par le conseil départemental de l'ordre des médecins de gironde dans sa séance du 23 janvier 1941 :

« Considérant que le Dr NANCEL-PÉNARD a fait preuve dans le passé d'une activité politique importante en faveur du communisme, qu'étant médecin résident au sanatorium de Pessac, il a profité de l'influence que lui conférait ce poste pour créer dans sa sphère professionnelle de véritables cellules communistes, qu'il a puissamment contribué à dévoyer des camarades d'Internat en parvenant à leur faire partager des opinions extrémistes ; qu'il a pris ouvertement parti pour la guerre des

Rouges en Espagne , au point de s'engager dans ce pays dans les rangs de ces derniers ; qu'à son retour d'Espagne, il a continué sa propagande dans le lieu où il s'installe alors ;

Considérant que dans ces conditions, l'exposé qui fait l'objet de la pétition du 17 janvier 1941 ne traduit pas exactement la véritable attitude qu'a adopté le Dr NANCEL-PÉNARD pendant les années qui ont précédé la guerre, qu'au reste, plusieurs signatures ont fait précéder leur nom de conditions et de restrictions qui sont une preuve évidente de la nocivité du passé du Dr NANCEL-PÉNARD ;

Considérant que dans la situation présente de la France, aucune indulgence téméraire ne saurait être demandée, aucune imprudence ne saurait être commise dans tous les domaines intéressant la sécurité de la Patrie,

Le Conseil de l'Ordre Départemental des Médecins de la Gironde désapprouve la pétition faite par un certain nombre de médecins bordelais en faveur de la libération du Dr NANCEL-PÉNARD et exprime sa confiance respectueuse en l'esprit de justice et de vigilance de Monsieur le Préfet de la Gironde pour prendre toute décision qui lui paraîtra nécessaire ».

A noter que dans d'autres situations similaires ou l'activité politique était sous le feu de l'administration française de l'époque et de l'occupant nazi, la position de l'ordre des médecins de gironde (et d'ailleurs) était à «géométrie variable»:

Nous avons ainsi des documents relatifs à la situation du Dr Geores Hypoustéguy, médecin à l'époque à Bordeaux, au 71 rue Achard et suspecté lui aussi d'affinité pour le Parti communiste.

Dans une lettre du 24 février 1941, la préfecture de la Gironde s'adresse à l'ordre des médecins pour demander un avis à son sujet..

En réponse (cf document en annexe page 8) Pierre Mauriac, dans sa lettre au préfet du 4 mars 1941, fait preuve d'une mansuétude surprenante, si on la compare à la motion ci-dessus, adoptée 40 jours avant.

Il ne semble pas anodin que le Dr Georges Hypoustéguy :

- ait pu poursuivre son activité (de médecin généraliste) toute proche de l'ex cabinet médical du Dr Sabatino SCHINAZI dans cette même rue Achard à Bordeaux ;

- soit devenu rapidement (dès 1945) un des responsables de l'institution ordinaire départementale (il y occupera alors la fonction de Trésorier) pour y siéger pendant plusieurs décennies.

77 ans après ces évènements tragiques, certains nous diront que le temps a passé, que l'ordre actuel des médecins serait né en 1945, que le contexte des années 40 était difficile pour appliquer l'éthique médicale, qu'il faut oublier cette époque ...etc...

Nous affirmons au contraire que ce travail de mémoire est indispensable et que quiconque, souhaitant négliger ces faits historiques, s'expose davantage au risque de les revivre et fait mourir une 2^o fois le Docteur Charles NANCEL-PENARD.

Le 31 décembre 2018, Bernard COADOU, médecin à Bordeaux

**ORDRE DES MÉDECINS
DE LA GIRONDE**

15. Rue Professeur-Bernard
TÉLÉPHONE 222.01

1419

Haypoutéguy Serge

Bordeaux, le 4 Mars

1941

Le Président du Conseil départemental
de l'Ordre des Médecins de la Gironde,

à Monsieur le Préfet de la Gironde,

BORDEAUX

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre lettre du 24 février 1941,
concernant le Docteur HYSPOUTÉGUY, j'ai l'honneur de vous
faire part du résultat de mon enquête à son égard.

Il n'est pas douteux que le Dr. Hyspoutéguy, alors
qu'il était étudiant, exerçait une activité politique en
faveur du Front Populaire. Mais au point de vue professionnel
il a toujours été un excellent élève, il n'a subi aucun
défaut à ses examens, n'a eu en général que de bonnes notes,
et, dans ses stages hospitaliers, a donné pleine satisfac-
tion à ses chefs de service, par son assiduité, son intelli-
gence et son dévouement.

Pendant la guerre 1939-40, il paraît avoir fait
brillamment son devoir, et il vient de nous donner lui-même,
l'assurance qu'il avait abandonné toute idée d'activité
politique. Connaissant la conscience de ce confrère, nous
n'avons pas le droit d'en douter.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance
de ma haute considération.